

**ARC CULTURE, ASSOCIATION CULTURELLE ET REVENDICATION DEMOCRATIQUE DU PEUPLE  
AZERBAÏDJAN DU SUD (IRAN)**

---

Mme La présidente,

Les droits fondamentaux à la pratique des religions des Minorités AH-Le HAG Turc Azerbaïdjanais Iran ne sont pas respectés. Les 4 millions AH-le Hag- représentent la plus grande minorité religieuse. Or, non seulement le R. I ne les reconnaît pas officiellement mais il ne leur témoigne que mépris et humiliation et les prive de leurs droits de citoyenneté.

En protestation à la menace qui pèse sur leur culte et leur croyance, certains vont jusqu'à sacrifier leur vie.

Ainsi, le 27 juillet 2013, Mohammad Ghanbari - 22 ans, membre de Ahl- e Haqq, et résidant de Qazvin dans le nord de l'Iran - s'est immolé par le feu devant le Parlement islamique, pour protester contre l'incapacité du gouvernement à répondre aux doléances de cette minorité religieuse. Après avoir subi de graves brûlures, M. Ghanbari est décédé à l'hôpital Shahid Motahari de Téhéran.

Pour la même raison, les 4 et 5 Juin 2013, Hassan Razavi et Nimkard Tahari se sont immolés par le feu séparément devant le principal bureau administratif de la ville de Hamadan et Kermânchâh.

Plusieurs personnes ont été licenciées de leur travail comme l'avocat, M. Seyed Mohammad Akbari, et des enseignants comme Syavoche Hayati, et bien d'autres encore pour appartenance à la religion Ah-leHag.

Safer Faraji, 27 ans, habitant à Karaj, a été arrêté et envoyé en prison pendant plusieurs jours où il a été insulté et humilié en lui rasant les moustaches qui sont considérés sacrées pour les Ahl-e-Hag.

Bakhsh Ali Mohammadi, Sahand Ali Mohammadi et Ebadollah Ghassem Zadeh, tous 3 prisonniers Ahl- e- HAGH, ont été transférés de la prison d'Urmia à la prison de Yazd. Ces trois prisonniers Ahl -e- Hagh ont été déplacés dans 2 prisons différentes et ont été condamnés à 15 ans de prison et 400 millions de Tomas d'amende parce qu'ils ont défendu leur religion devant les attaques de militaires du Régime.

Depuis 2004, Younes Aghayan, un autre prisonnier également de religion Ahl-e-Hagh est condamné à mort. Aujourd'hui, de sérieuses inquiétudes quant à la probabilité de l'application de sa peine existent bien qu'il soit innocent.

« Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ... »  
l'Article 18 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme

- L'exécution de Younes Aghayan et d'autres innocents doit être annulée
- La RII doit officialiser et respecter la croyance des peuples Azerbaïdjanais, AH-E-HAG et d'autres religions en Iran et d'arrêter les harceler.
- Le Régime Islamique Iran doit respecter les conventions Internationales et mettre un terme à toutes pratique discriminatoire à l'encontre des minorités ethnique et non Musulman.

Jaleh RAZMI

La Présidente,  
Association Azerbaïdjanaise Arc Culture